

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AXA B FUND FoF Patrimonial Selection

Compartiment de SICAV AXA Belgium Fund - SICAV autogérée de droit belge répondant à la directive 2009/65/CE.
Classe d'actions : Capitalisation EUR (ISIN : BE0948470043)

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif du fonds vise une croissance régulière du capital en investissant principalement dans des organismes de placement collectifs, tous instruments financiers, zones géographiques et secteurs économiques confondus.

Politique d'investissement

Le fonds vise une croissance régulière du capital en investissant principalement dans des organismes de placement collectifs notamment ceux dont l'allocation d'actifs et la répartition géographique sont flexibles et dont une partie significative est gérée et/ou promue par des sociétés du groupe AXA.

Le gestionnaire sélectionne les fonds sous-jacents à travers un processus à la fois quantitatif et qualitatif déterminant leur régularité du rendement, les risques associés à leur stratégie, la fiabilité de leur processus d'investissement et la façon dont ils complètent le portefeuille de placements. Les fonds sous-jacents peuvent investir dans une gamme équilibrée de placements qui sont généralement liés à la dette négociables (titres à taux fixe émis par des gouvernements, des institutions supranationales ou des entreprises), les actions (cotées ou négociées sur les marchés boursiers dans toutes les zones géographiques, les marchés émergents compris), instruments liés à des actions, des titres de créance convertibles, instruments du marché monétaire et d'autres classes d'actifs, y compris les produits de base et dérivés. Le fonds n'a pas de limites spécifiques sur la partie des actifs nets investis dans un pays, une région, un secteur, une classe d'actifs ou une monnaie. Le fonds investira principalement dans des fonds d'obligations.

Le fonds investit à titre de diversification dans d'autres types de fonds et dans des actifs financiers alternatifs. Les fonds de

diversification retenus sont des fonds UCITS multistratégies dont l'objectif est de limiter les fluctuations des marchés financiers. Le processus de sélection de ces fonds est identique à celui des fonds mixtes décrit ci-dessus.

Aucune gestion active du risque devise n'est prévue.

Le fonds peut également faire usage de produits dérivés, tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, ce qui peut avoir un effet tant positif que négatif sur le profil de risque du fonds.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres doivent parvenir auprès du service financier en Belgique ou auprès des distributeurs repris dans le prospectus avant le mardi (J) 11.00 (heure belge).

Les ordres seront exécutés sur base de la valeur nette d'inventaire calculée en J+2.

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque semaine le jeudi.

Règlement : J+4.

Minimum de souscription initial : 50 Euros

Classes d'actions

Actions de capitalisation ne donnant pas droit à un dividende. Tous les revenus que le fonds perçoit sont réinvestis.

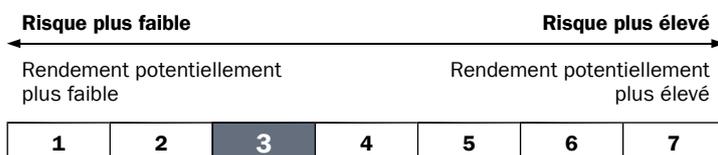
Devise du fonds

Devise de référence du fonds : Euro.

Durée de placement recommandée

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du fonds sur une période de 5 ans.

Il donne une indication du rendement que le fonds peut générer et du risque auquel votre capital est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement actuellement affiché demeurera inchangé. Le niveau de l'indicateur est susceptible d'évoluer dans le temps.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

Le fonds n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de crédit: Risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par le fonds puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité: Risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du fonds.

Risque de contrepartie: Risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque opérationnel: Risque que des processus opérationnels, y compris ceux relatifs à la conservation des actifs, entraînent des pertes s'ils s'avèrent défectueux.

Risque de change: risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|-----------------|--------|
| Frais d'entrée | 3,00 % |
| Frais de sortie | Aucun |

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|--------|
| Frais courants | 2,05 % |
|----------------|--------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|--------|
| Commission de performance | Aucune |
|---------------------------|--------|

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

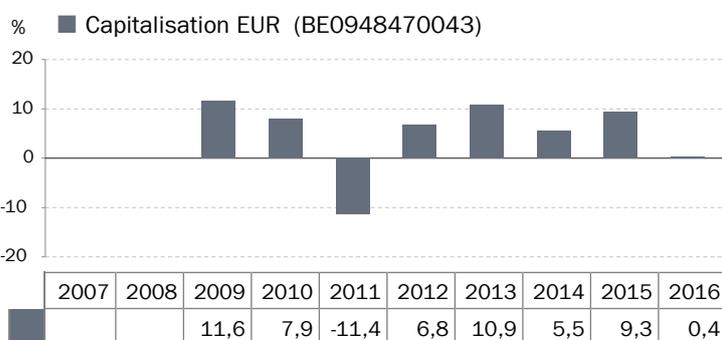
Le chiffre des frais courants présenté ici correspond à une estimation des frais annualisés. Le chiffre des frais courants est basé sur ceux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016. Il exclut:

- Les commissions de surperformance.
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre fonds. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Des frais spécifiques peuvent être mis à votre charge en cas de changement de compartiment.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de ce fonds, disponible sur le site internet www.axabank.be.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

Le fonds a été créé le 17/12/2008.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

THE BANK OF NEW YORK MELLON S.A.
46 Rue Montoyer, 1000 Bruxelles

Informations supplémentaires: Plus d'informations concernant ce fonds, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais auprès du service financier: AXA Bank Europe S.A. Boulevard du Souverain 25 – 1170 Bruxelles ou bien sur le site www.axabank.be.

Ce document d'information clé pour l'investisseur décrit AXA B FUND FoF Patrimonial Selection, un compartiment de la Sicav de droit belge AXA B FUND laquelle répond aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Les compartiments ont des actifs et passifs séparés: le rapport annuel ou semi-annuel est rédigé au niveau de la SICAV AXA Belgium Fund pour ses compartiments.

Vous avez le droit d'échanger les parts que vous détenez dans un compartiment contre des parts d'un autre compartiment. Vous pouvez obtenir plus d'informations dans le prospectus disponible via le site www.axabank.be.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur nette d'inventaire: La dernière valeur nette d'inventaire du fonds est disponible sur simple demande auprès d'AXA Bank Europe ou sur les sites www.beama.be.

Fiscalité: Le fonds est soumis au régime fiscal de la Belgique. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du fonds peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du fonds ou de son conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité: La responsabilité d'AXA Belgium Fund ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.